

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3128

17 novembre 2015

SOMMAIRE

ARIAD Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l.	Compagnie Internationale de Participations
.....150128	Automobiles S.A.150134
Brompton Design S.C.A.150098	Constellation Brands Europe Trading S.à r.l.
Bull PSF S.A.150098150126
Bureau d'Assurances Biver Marcel S.à r.l. ...150111	Copimmo S.A.150135
Camso Holding Luxembourg S.A.150111	Cortem International S.A.150135
Camso Holding S.à r.l.150112	Country Conseil S.à r.l.150136
Camso Holding S.à r.l.150112	CPI Atlantis Super TopCo Sàrl150136
Camso International S.à r.l.150113	Crèche et jardin d'enfants MARY POPPIN'S
Canadian Inter-Trust Equities S.à r.l.150128	S.à r.l.150127
Carlogy S.à r.l.150113	Crédit Andorrà Global Investment SICAV-
CC Real Estate S.A.150128	SIF150136
Chaptwo S.à r.l.150114	Czech Property Holdings S.à r.l.150127
Chauffage Haas150129	Dental Finance S.à r.l.150135
Chemicals Holdings S.à r.l.150129	Energiehaff Sàrl150130
CHH FINANCIERE S.A., société de gestion de	EVchip S.A.150131
patrimoine familial150129	Field Point I-A RE 7 S. à r.l.150135
Chirnogeni Wind S.à r.l.150125	Fraizia S.A.150144
CIGOGNE Management S.A.150130	Frey Wille Luxemburg150144
CII, Luxembourg Branch150136	Gemperles S.A.150129
Clan's World S.à r.l.150130	GuardLyff S.A.150131
Close World S.A.150133	Lana Entreprise de jardinage s.à r.l.150134
Cloud Fernsehen S.A.150133	Las Rozas Funding Holding S.à r.l.150113
Clyde Union (Holdings) S.à r.l.150112	OCM Luxembourg ROF VII S.à r.l.150137
Clyde Union S.à r.l.150125	Takata S.à r.l.150126
Coiffure Steffen Sàrl150134	Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l. ...150127
ColCastel S.à r.l.150126	

Bull PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 25.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015159905/10.

(150176357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Brompton Design S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.874.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Brompton Design S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196.874 (the Company).

The Company was incorporated on May 8, 2015 pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1747, page 83830, dated July 15, 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

The Meeting is chaired by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, with the same professional address (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer, Mrs Isabel DIAS, prenamed (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Bureau of the Meeting.

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and request the notary to record that:

I. The shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are shown on an attendance list, signed by the representative of the Shareholders, the members of the Bureau of the Meeting and the undersigned notary. The aforesaid list shall remain attached to the present minutes and registered therewith. The proxies given shall be initialled ne varietur by the members of the Bureau of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to the present deed.

II. As it appears from the attendance list, the three hundred nine thousand nine hundred and ninety-nine (309,999) ordinary shares (actions/parts de commanditaire) and one (1) management share (action/part de commandité), having a par value of ten euro cent (EUR 0.10) each, representing the entire share capital of the Company of an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) are represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. change of the par value of the shares issued by the Company to bring it from its current value of ten euro cent (EUR 0.10) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share and acknowledgement that the share capital of the Company in an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is henceforth represented by three million and one hundred thousand (3,100,000) shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, and subsequent renumbering of shares to be reflected in the register of registered shares of the Company;

3. (i) creation of new classes of shares of the Company, being the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares and the class H shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, which may be issued from time to time and will have the rights and features as set out in the Articles as they are proposed to be amended under items 6, 7 and 8 of this agenda, and (ii) reorganisation of the share capital of the Company into two (2) categories of shares, namely, the management share (action/part de commandité) and the limited shares (actions/parts de commanditaire), themselves divided into ordinary shares and, as the case may be, alphabet shares;

4. increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of eight hundred euro (EUR 800) in order to bring the said share capital from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by three million

ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,099,999) ordinary shares (actions/parts de commanditaire) and one (1) management share (action/part de commandité), having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, to an amount of thirty-one thousand and eight hundred euro (EUR 31,800), by way of the issuance of ten thousand (10,000) class A shares, ten thousand (10,000) class B shares, ten thousand (10,000) class C shares, ten thousand (10,000) class D shares, ten thousand (10,000) class E shares, ten thousand (10,000) class F shares, ten thousand (10,000) class G shares and ten thousand (10,000) class H shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each for a total subscription price of eight hundred euro (EUR 800);

5. renunciation by the Shareholders to their preferential subscription rights, subscription for the newly issued alphabet shares and payment of the share capital increase specified under item 4. above;

6. amendment and full restatement of section 5 of the Articles;

7. amendment and full restatement of section 20 of the Articles;

8. amendment and full restatement of section 22 of the Articles;

9. amendment to the register of registered shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the unlimited shareholder and sole manager (associé commandité -gérant) of the Company and to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the above changes in the register of registered shares of the Company, as proposed above; and

10. miscellaneous.

Now, therefore, the Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions which were taken unanimously after deliberation:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting resolves to waive the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the par value of the shares issued by the Company to bring it from its current value of ten euro cent (EUR 0.10) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share and acknowledges that (i) the share capital of the Company in an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is henceforth represented by three million and one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, and (ii) the subsequent renumbering of the shares will be reflected in the register of registered shares of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to create new classes of shares of the Company, being the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares and the class H shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, which may be issued from time to time and will have such rights and features as set out in the Articles as they will be amended pursuant to the below sixth, seventh and eighth resolutions.

The Meeting further resolves to reorganise the share capital of the Company into two (2) categories of shares, namely, the management share (action/part de commandité) and the limited shares (actions/parts de commanditaire), themselves divided into ordinary shares and, as the case may be, alphabet shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of eight hundred euro (EUR 800) in order to bring the said share capital from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,099,999) ordinary shares (actions/parts de commanditaire) and one (1) management share (action/part de commandité), having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, to an amount of thirty-one thousand and eight hundred euro (EUR 31,800), by way of the issuance of ten thousand (10,000) class A shares, ten thousand (10,000) class B shares, ten thousand (10,000) class C shares, ten thousand (10,000) class D shares, ten thousand (10,000) class E shares, ten thousand (10,000) class F shares, ten thousand (10,000) class G shares and ten thousand (10,000) class H shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each for a total subscription price of eight hundred euro (EUR 800).

Fifth resolution

The Meeting acknowledges that the Shareholder Brompton Design Management has waived its preferential subscription right in respect of the newly issued alphabet shares and resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

Brompton Design Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196.848,

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney given on September 18th, 2015, which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration,

declares to subscribe to:

- ten thousand (10,000) class A shares;
- ten thousand (10,000) class B shares;
- ten thousand (10,000) class C shares;
- ten thousand (10,000) class D shares;
- ten thousand (10,000) class E shares;
- ten thousand (10,000) class F shares;
- ten thousand (10,000) class G shares; and
- ten thousand (10,000) class H shares,

all in registered form, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of eight hundred euro (EUR 800) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of eight hundred euro (EUR 800) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Sixth resolution

As a consequence of the above, the Meeting resolves to amend and fully restate section 5 of the Articles which shall henceforth read as follow:

“ Art. 5. Share capital.

5.1 The capital of the Company shall be represented by two (2) categories of shares (hereafter each, a Category), namely (1) the management share (action)/part de commandité held by the Manager as unlimited liability shareholder of the Company (actionnaire commandité) (hereafter the Management Share) and (2) the limited shares (actions/parts de commanditaire) held by the limited liability shareholders of the Company (actionnaires commanditaires) (hereafter the Limited Shares, and individually, a Limited Share), which Limited Shares are divided into (i) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares and class H shares (hereafter collectively, the Alphabet Shares and individually, an Alphabet Share) of the Company. The Management Share and the Limited Shares shall be referred to as a share and collectively as the shares whenever the reference to a specific category or class of shares is not justified.

5.2 The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand and eight hundred euro (EUR 31,800) represented by three million one hundred and eighty thousand (3,180,000) shares, in registered form, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and paid up, which are divided into:

- one (1) Management Share;
- three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,099,999) Ordinary Shares;
- ten thousand (10,000) class A shares;
- ten thousand (10,000) class B shares;
- ten thousand (10,000) class C shares;
- ten thousand (10,000) class D shares;
- ten thousand (10,000) class E shares;
- ten thousand (10,000) class F shares;
- ten thousand (10,000) class G shares; and
- ten thousand (10,000) class H shares.

5.3 The Management Share(s) shall be held by Brompton Design Management S.à r.l. (as detailed in article 10 hereafter), as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.

5.4 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above articles 5.1 and 5.2, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and, as the case may be, also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares. The Company may also, without limitation, accept equity contributions without issuing shares in consideration and may credit the contributions to a special equity reserve/capital surplus account (account 115).

5.5 The shareholder owning the Management Share will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of the Management Share and any special equity reserve/capital surplus contributed and allocated to such Management Share. The shareholder(s) owning Ordinary Shares will be exclusively entitled on a pro rata basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares and any special equity reserve/capital surplus contributed and allocated to such Ordinary Shares. The shareholder(s) owning

Alphabet Shares of the same class will be exclusively entitled on a pro rata basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of such class of Alphabet Shares and any special equity reserve/capital surplus contributed and allocated to such Alphabet Shares.

5.6 Share premium paid on the Management Share, Ordinary Shares or Alphabet Shares shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on the Management Share shall be booked in an Management Share's share premium account and such share premium shall remain attached to the Management Share upon which the share premium was paid;
- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Shares' share premium account and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;
- any share premium paid on class A shares shall be booked in a class A shares' share premium account and such share premium shall remain attached to the class A shares upon which the share premium was paid;
- any share premium paid on class B shares shall be booked in a class B shares' share premium account and such share premium shall remain attached to the class B shares upon which the share premium was paid;
- any share premium paid on class C shares shall be booked in a class C shares' share premium account and such share premium shall remain attached to the class C shares upon which the share premium was paid;
- any share premium paid on class D shares shall be booked in a class D shares' share premium account and such share premium shall remain attached to the class D shares upon which the share premium was paid;
- any share premium paid on class E shares shall be booked in a class E shares' share premium account and such share premium shall remain attached to the class E shares upon which the share premium was paid;
- any share premium paid on class F shares shall be booked in a class F shares' share premium account and such share premium shall remain attached to the class F shares upon which the share premium was paid;
- any share premium paid on class G shares shall be booked in a class G shares' share premium account and such share premium shall remain attached to the class G shares upon which the share premium was paid; and
- any share premium paid on class H shares shall be booked in a class H shares' share premium account and such share premium shall remain attached to the class H shares upon which the share premium was paid.

5.7 Special equity reserve (account 115) paid on the Management Share, Ordinary Shares or Alphabet Shares shall be booked in specific special equity reserve accounts, as follows:

- any special equity reserve paid on the Management Share shall be booked in an Management Share's special equity reserve account and such special equity reserve shall remain attached to the Management Share upon which the special equity reserve was paid;
- any special equity reserve paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Shares' special equity reserve account and such special equity reserve shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the special equity reserve was paid;
- any special equity reserve paid on class A shares shall be booked in a class A shares' special equity reserve account and such special equity reserve shall remain attached to the class A shares upon which the special equity reserve was paid;
- any special equity reserve paid on class B shares shall be booked in a class B shares' special equity reserve account and such special equity reserve shall remain attached to the class B shares upon which the special equity reserve was paid;
- any special equity reserve paid on class C shares shall be booked in a class C shares' special equity reserve account and such special equity reserve shall remain attached to the class C shares upon which the special equity reserve was paid;
- any special equity reserve paid on class D shares shall be booked in a class D shares' special equity reserve account and such special equity reserve shall remain attached to the class D shares upon which the special equity reserve was paid;
- any special equity reserve paid on class E shares shall be booked in a class E shares' special equity reserve account and such special equity reserve shall remain attached to the class E shares upon which the special equity reserve was paid;
- any special equity reserve paid on class F shares shall be booked in a class F shares' special equity reserve account and such special equity reserve shall remain attached to the class F shares upon which the special equity reserve was paid;
- any special equity reserve paid on class G shares shall be booked in a class G shares' special equity reserve account and such special equity reserve shall remain attached to the class G shares upon which the special equity reserve was paid; and
- any special equity reserve paid on class H shares shall be booked in a class H shares' special equity reserve account and such special equity reserve shall remain attached to the class H shares upon which the special equity reserve was paid.

5.8 Distributions out of the share premium or other distributable reserves may be resolved upon (i) by the general meeting of the shareholders of the Company with the approval of a simple majority (half of the votes cast plus one vote), or upon (ii) a resolution taken by the Manager in accordance with the Law.

5.9 The Alphabet Shares are redeemable by the Company at the option of the Company, with the Company serving a prior five (5) calendar days' notice to each holder of the Alphabet Shares to be redeemed, stating the number of Alphabet Shares to be redeemed, their redemption date and their redemption price corresponding to the Total Redemption Amount (as referred to below), in accordance with article 49-8 of the Law and in accordance with this article 5.9 and articles 5.11 through 5.15:

- i. the redemption shall be decided by the Manager;
- ii. all Alphabet Shares of a specific class shall be redeemed in full as a class and in the reverse alphabetical order (starting with class H);
- iii. the Alphabet Shares of a class shall be redeemed at their Total Redemption Amount;
- iv. the redemption of Alphabet Shares of a class can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law; and
- v. all Alphabet Shares of a specific class purchased or otherwise acquired by the Company may be held as treasury shares or cancelled with the effect that the issued number of Alphabet Shares and the share capital of the Company shall be reduced accordingly.

The Company may also redeem its shares in accordance with article 49-2 et seq. of the Law.

5.10 The share capital of the Company may be reduced through the redemption and the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Alphabet Shares through the redemption and cancellation of all the Alphabet Shares issued in such class(es). In the case of redemptions and cancellations of classes of Alphabet Shares, such cancellations and redemptions of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class H).

5.11 In the event of a reduction of share capital through the redemption and the cancellation of a class of Alphabet Shares (in the order provided for here above), such class of Alphabet Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Redemption Amount determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Alphabet Shares of the redeemed and cancelled class of Alphabet Shares shall each receive from the Company an amount equal to the redemption value per share for each share of the relevant class held by them redeemed and cancelled.

5.12 The redemption value per share shall be calculated by dividing the Total Redemption Amount by the number of shares in issue in the class of Alphabet Shares to be redeemed and cancelled.

5.13 The “Total Redemption Amount” shall be an amount determined by the Manager and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Redemption Amount for each of the classes H, G, F, E, D, C, B and A of the Alphabet Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Redemption Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.14 Upon the redemption and cancellation of the shares of the relevant class of Alphabet Shares, the redemption value per share as determined pursuant to article 5.12 above, will become due and payable by the Company.

5.15 For the purpose of this article 5, the following definitions shall apply:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts means the interim accounts of the Company drawn up by the Manager as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant class of shares.

Total Redemption Amount means the amount determined pursuant to article 5.13 above.”

Seventh resolution

The Meeting further resolves to amend and fully restate section 20 of the Articles which shall henceforth read as follow:

“ **Art. 20. Accounts, appropriation of profits.**

20.1 The Manager shall have the responsibility to establish the annual balance sheet and profit and loss account of the Company in accordance with applicable provisions of law. Such account shall be submitted to the shareholders' meeting for approval.

20.2 Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

20.3 Out of the balance there may be a distribution of dividends to the holders of shares upon a proposal of the Manager approved by decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth in these Articles and in particular article 20.6, provided that such distribution cannot exceed the amount proposed by the Manager.

20.4 Interim dividends may be declared and paid by the Manager subject to observing the terms and conditions provided for by the Law and article 20.6.

20.5 The share premium account may be distributed to shareholders upon proposal of the Manager approved by a decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may, upon a proposal of the Manager, decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

20.6 In case of distribution of dividends, (i) the shareholders shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 10% of the nominal value of the shares issued by the Company and (ii) the holders of Alphabet Shares shall receive in respect of their Alphabet Shares the following amounts ((i) and (ii) being together referred to as the Preferential Dividend Amounts):

a. the holders of class A shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.55% of the nominal value of the class A shares held by them;

b. the holders of class B shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.50% of the nominal value of the class B shares held by them;

c. the holders of class C shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.45% of the nominal value of the class C shares held by them;

d. the holders of class D shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.40% of the nominal value of the class D shares held by them;

e. the holders of class E shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.35% of the nominal value of the class E shares held by them;

f. the holders of class F shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.30% of the nominal value of the class F shares held by them;

g. the holders of class G shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.25% of the nominal value of the class G shares held by them; and

h. the holders of class H shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 0.20% of the nominal value of the class H shares held by them.

All remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be attributable on a pro rata basis to the holders of the "Relevant Alphabet Shares". The Relevant Alphabet Shares shall always be the last class of Alphabet Shares outstanding in the reverse alphabetical order (starting with the class H shares as long as they are outstanding and then if no class H shares are in existence, class G shares and in such continuation).

If in case of distribution of dividends to the shareholders, the profits available for distribution as a dividend among the shareholders are insufficient to make payment of the Preferential Dividend Amounts in full to all shareholders, then such profits distributed by way of a dividend shall be distributed among the shareholders, rateably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.”

Eighth resolution

The Meeting further resolves to amend and fully restate section 22. of the Articles which shall henceforth read as follow:

“ **Art. 22. Distribution of liquidation proceeds.** In the event of a return of capital on liquidation, dissolution or winding up of the Company, the assets of the Company available for distribution among the shareholders shall, save as to the provisions of any shareholders' agreement in force from time to time, be applied as follow:

- first, (i) the holders of shares, shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 10% of the nominal value of all the shares in issue at the moment the distribution is made and (ii) the holders of Alphabet Shares shall

receive in respect of their Alphabet Shares the following amounts ((i) and (ii) being together referred to as the Preferential Liquidation Amounts):

a. the holders of class A shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 0.55% of the nominal value of the class A shares held by them;

b. the holders of class B shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 0.50% of the nominal value of the class B shares held by them;

c. the holders of class C shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 0.45% of the nominal value of the class C shares held by them;

d. the holders of class D shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 0.40% of the nominal value of the class D shares held by them;

e. the holders of class E shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 0.35% of the nominal value of the class E shares held by them;

f. the holders of class F shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 0.30% of the nominal value of the class F shares held by them;

g. the holders of class G shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 0.25% of the nominal value of the class G shares held by them;

h. the holders of class H shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis, an amount corresponding to 0.20% of the nominal value of the class H shares held by them; and

- and thereafter, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be attributable on a pro rata basis to the holders of the Alphabet Shares.

If upon any liquidation, dissolution or winding up of the Company, the assets of the Company available for distribution among the shareholders shall be insufficient to make payment of the Preferential Liquidation Amounts in full to all shareholders, then such assets shall be distributed among the shareholders, rateably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.”

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend the register of registered shares of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the unlimited shareholder and sole manager (associé commandité - gérant) of the Company and any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the above changes in the register of registered shares of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1.300.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Brompton Design S.C.A., une société en commandite par actions constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.874 (la Société).

La Société a été constituée le 8 mai 2015 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1747, page 83830, daté du 15 juillet 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Assemblée est présidée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo (le Président).

Le Président nomme comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, avec la même adresse professionnelle (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, prénommée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée par le représentant des Actionnaires, les membres du Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant. Cette liste de présence restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec celui-ci. Les procurations données seront paraphées ne varietur par les membres du Bureau de l'Assemblée et par le notaire et seront annexées de la même façon au présent acte.

II. Tel qu'il ressort de la liste de présence, les trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (309.999) actions ordinaires de commanditaire et une (1) action de commandité, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) sont représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. changement de la valeur nominale des actions émises par la Société afin de la porter de sa valeur actuelle de dix centimes d'euro (EUR 0,10) par action à un centime d'euro (EUR 0,01) par action et reconnaissance que le capital social de la Société d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est désormais représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et renumérotation subséquente des actions à refléter dans le registre des actionnaires de la Société;

3. (i) création de nouvelles classes d'actions de la Société, soit les actions de classe A, les actions de classe B, les actions de classe C, les actions de classe D, les actions de classe E, les actions de classe F, les actions de classe G et les actions de classe H, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, qui peuvent être émises de temps à autre et qui auront ces droits et caractéristiques tels que prévus dans les Statuts tels qu'ils sont proposés d'être modifiés en vertu des points 6, 7 et 8 du présent ordre du jour, et (ii) réorganisation du capital social de la Société en deux (2) catégories d'actions, à savoir, l'action de commandité et les actions de commanditaire, elles-mêmes divisées en actions ordinaires et, le cas échéant, en actions alphabét;

4. augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de huit cents euros (EUR 800) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) actions ordinaires et une action de commandité, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de trente et un mille huit cents euros (EUR 31.800), par l'émission de dix mille (10.000) actions de classe A, dix mille (10.000) actions de classe B, dix mille (10.000) actions de classe C, dix mille (10.000) actions de classe D, dix mille (10.000) actions de classe E, dix mille (10.000) actions de classe F, dix mille (10.000) actions de classe G et dix mille (10.000) actions de classe H, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune pour un montant total de souscription de huit cents euros (EUR 800);

5. renonciation par les Actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription, souscription aux nouvelles actions alphabét émises et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 4. ci-dessus;

6. modification et refonte de la section 5 des Statuts;

7. modification et refonte de la section 20 des Statuts;

8. modification et refonte de la section 22 des Statuts;

9. modification du registre des actionnaires de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de l'actionnaire commandité et gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société, telle que proposée ci-dessus; et

10. divers.

Sur ce, l'Assemblée a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises à l'unanimité après délibération:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la valeur nominale des actions émises par la Société afin de la porter de sa valeur actuelle de dix centimes d'euro (EUR 0,10) par action à un centime d'euro (EUR 0,01) par action et reconnaît que (i) le capital social de la Société d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est désormais représenté par trois millions cent

mille (3.100.000) actions, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et (ii) la renumérotation subséquente des actions sera reflétée dans le registre des actionnaires de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de créer des nouvelles classes d'actions de la Société, soit les actions de classe A, les actions de classe B, les actions de classe C, les actions de classe D, les actions de classe E, les actions de classe F, les actions de classe G et les actions de classe H, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, qui peuvent être émises de temps à autre et qui auront ces droits et caractéristiques tels que prévus dans les Statuts tels qu'ils seront modifiés en vertu de la sixième, septième et huitième résolution ci-dessous.

L'Assemblée décide ensuite de réorganiser le capital social de la Société en deux (2) catégories d'actions, à savoir, l'action de commandité et les actions de commanditaire, elles-mêmes divisées en actions ordinaires et, le cas échéant, en actions alphabet.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de huit cents euros (EUR 800) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) actions ordinaires et une action de commandité, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de trente et un mille huit cents euros (EUR 31.800), par l'émission de dix mille (10.000) actions de classe A, dix mille (10.000) actions de classe B, dix mille (10.000) actions de classe C, dix mille (10.000) actions de classe D, dix mille (10.000) actions de classe E, dix mille (10.000) actions de classe F, dix mille (10.000) actions de classe G et dix mille (10.000) actions de classe H, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune pour un montant total de souscription de huit cents euros (EUR 800).

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte de la renonciation par l'Actionnaire Brompton Design Management S.à r.l. à son droit préférentiel de souscription et décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social:

Souscription et libération

Brompton Design Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.848,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, de résidence professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée le 18 septembre 2015, ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement,

déclare souscrire à:

- dix mille (10.000) actions de classe A;
- dix mille (10.000) actions de classe B;
- dix mille (10.000) actions de classe C;
- dix mille (10.000) actions de classe D;
- dix mille (10.000) actions de classe E;
- dix mille (10.000) actions de classe F;
- dix mille (10.000) actions de classe G; et
- dix mille (10.000) actions de classe H;

toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de huit cents euros (EUR 800) qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant total de huit cents euros (EUR 800) est immédiatement à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier et de reformuler intégralement la section 5 des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital de la Société sera représenté par deux (2) catégories d'actions (ci-après, chacune, une Catégorie), à savoir (1) l'action de commandité détenue par le Gérant en tant qu'actionnaire commandité de la Société (ci-après l'Action de Commandité) et (2) les actions de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires de la Société (ci-après les Actions de Commanditaire, et individuellement, une Action de Commanditaire), lesquelles Actions de Commanditaire sont

divisées en (i) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et (ii) actions de classe A, actions de classe B, actions de classe C, actions de classe D, actions de classe E, actions de classe F, actions de classe G et actions de classe H (ci-après collectivement, les Actions Alphabet et individuellement, une Action Alphabet) de la Société. L'Action de Commandité et les Actions de Commanditaire seront désignées ensemble comme les actions et individuellement comme une action, chaque fois que la référence à une catégorie ou à une classe particulière d'actions n'est pas justifiée.

5.2. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille huit cents euros (EUR 31.800) représenté par trois millions cent quatre-vingt mille (3.180.000) actions, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, qui sont divisées en:

- une (1) Action de Commandité;
- trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) Actions Ordinaires;
- dix mille (10.000) actions de classe A;
- dix mille (10.000) actions de classe B;
- dix mille (10.000) actions de classe C;
- dix mille (10.000) actions de classe D;
- dix mille (10.000) actions de classe E;
- dix mille (10.000) actions de classe F;
- dix mille (10.000) actions de classe G; et
- dix mille (10.000) actions de classe H;

5.3. L'Action de Commandité sera détenue par Brompton Design Management S.à r.l. (comme décrit à l'article 10 ci-après), en qualité d'actionnaire commandité et en qualité de Gérant de la Société.

5.4. Outre les apports effectués à la Société sous la forme de capital social tel qu'indiqué dans les articles 5.1 et 5.2 ci-dessus, les nouveaux actionnaires ou actionnaires existants peuvent souscrire aux actions en effectuant des paiements au capital social, et, selon le cas, ils peuvent également souscrire aux actions par le biais de paiements au compte de prime d'émission lié aux actions nouvellement émises. La Société peut également, sans limitation, accepter des apports en capital sans émission d'actions en contrepartie et elle peut inscrire les apports au crédit d'un compte de réserve spécial /compte d'excédent de capital (compte 115).

5.5. L'actionnaire qui détient l'Action de Commandité aura droit exclusivement à tous les droits attachés à la prime d'émission versée pour la souscription à l'Action de Commandité et à toute réserve spéciale/excédent de capital versé et attaché à cette Action de Commandité. Le(s) actionnaire(s) qui détiennent les Actions Ordinaires auront droit exclusivement au prorata parmi eux à tous les droits attachés à la prime d'émission versée pour la souscription aux Actions Ordinaires et à toute réserve spéciale/excédent de capital versé et attaché à ces Actions Ordinaires. Le(s) actionnaire(s) qui détiennent les Actions Alphabet auront droit exclusivement au prorata parmi eux à tous les droits attachés à la prime d'émission versée pour la souscription aux Actions Alphabet et à toute réserve spéciale/excédent de capital versé et attaché à ces Actions Alphabet.

5.6. La prime d'émission versée pour l'Action de Commandité, les Actions Ordinaires ou les Actions Alphabet sera imputée sur des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

- toute prime d'émission versée pour l'Action de Commandité sera imputée sur un compte de prime d'émission de l'Action de Commandité et cette prime d'émission restera attachée à l'Action de Commandité pour laquelle la prime d'émission a été versée;
- toute prime d'émission versée pour les Actions Ordinaires sera imputée sur un compte de prime d'émission des Actions Ordinaires et cette prime d'émission restera attachée aux Actions Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été versée;
- toute prime d'émission versée pour les actions de classe A sera imputée sur un compte de prime d'émission des actions de classe A et cette prime d'émission restera attachée aux actions de classe A pour lesquelles la prime d'émission a été versée;
- toute prime d'émission versée pour les actions de classe B sera imputée sur un compte de prime d'émission des actions de classe B et cette prime d'émission restera attachée aux actions de classe B pour lesquelles la prime d'émission a été versée;
- toute prime d'émission versée pour les actions de classe C sera imputée sur un compte de prime d'émission des actions de classe C et cette prime d'émission restera attachée aux actions de classe C pour lesquelles la prime d'émission a été versée;
- toute prime d'émission versée pour les actions de classe D sera imputée sur un compte de prime d'émission des actions de classe D et cette prime d'émission restera attachée aux actions de classe D pour lesquelles la prime d'émission a été versée;
- toute prime d'émission versée pour les actions de classe E sera imputée sur un compte de prime d'émission des actions de classe E et cette prime d'émission restera attachée aux actions de classe E pour lesquelles la prime d'émission a été versée;

- toute prime d'émission versée pour les actions de classe F sera imputée sur un compte de prime d'émission des actions de classe F et cette prime d'émission restera attachée aux actions de classe F pour lesquelles la prime d'émission a été versée;

- toute prime d'émission versée pour les actions de classe G sera imputée sur un compte de prime d'émission des actions de classe G et cette prime d'émission restera attachée aux actions de classe G pour lesquelles la prime d'émission a été versée; et

- toute prime d'émission versée pour les actions de classe H sera imputée sur un compte de prime d'émission des actions de classe H et cette prime d'émission restera attachée aux actions de classe H pour lesquelles la prime d'émission a été versée.

5.7. La réserve spéciale (compte 115) versée pour l'Action de Commandité, les Actions Ordinaires ou les Actions Alphabet sera imputée sur des comptes de réserve spéciale spécifiques, comme suit:

- toute réserve spéciale versée pour l'Action de Commandité sera imputée sur un compte de réserve spéciale de l'Action de Commandité et cette réserve spéciale restera attachée à l'Action de Commandité pour laquelle la réserve spéciale a été versée;

- toute réserve spéciale versée pour les Actions Ordinaires sera imputée sur un compte de réserve spéciale des Actions Ordinaires et cette réserve spéciale restera attachée aux Actions Ordinaires pour lesquelles la réserve spéciale a été versée;

- toute réserve spéciale versée pour les actions de classe A sera imputée sur un compte de réserve spéciale des actions de classe A et cette réserve spéciale restera attachée aux actions de classe A pour lesquelles la réserve spéciale a été versée;

- toute réserve spéciale versée pour les actions de classe B sera imputée sur un compte de réserve spéciale des actions de classe B et cette réserve spéciale restera attachée aux actions de classe B pour lesquelles la réserve spéciale a été versée;

- toute réserve spéciale versée pour les actions de classe C sera imputée sur un compte de réserve spéciale des actions de classe C et cette réserve spéciale restera attachée aux actions de classe C pour lesquelles la réserve spéciale a été versée;

- toute réserve spéciale versée pour les actions de classe D sera imputée sur un compte de réserve spéciale des actions de classe D et cette réserve spéciale restera attachée aux actions de classe D pour lesquelles la réserve spéciale a été versée;

- toute réserve spéciale versée pour les actions de classe E sera imputée sur un compte de réserve spéciale des actions de classe E et cette réserve spéciale restera attachée aux actions de classe E pour lesquelles la réserve spéciale a été versée;

- toute réserve spéciale versée pour les actions de classe F sera imputée sur un compte de réserve spéciale des actions de classe F et cette réserve spéciale restera attachée aux actions de classe F pour lesquelles la réserve spéciale a été versée;

- toute réserve spéciale versée pour les actions de classe G sera imputée sur un compte de réserve spéciale des actions de classe G et cette réserve spéciale restera attachée aux actions de classe G pour lesquelles la réserve spéciale a été versée;

et

- toute réserve spéciale versée pour les actions de classe H sera imputée sur un compte de réserve spéciale des actions de classe H et cette réserve spéciale restera attachée aux actions de classe H pour lesquelles la réserve spéciale a été versée.

5.8. Les distributions du compte de prime d'émission ou de toutes autres réserves distribuables peuvent être décidées par (i) l'assemblée générale des actionnaires de la Société avec l'accord d'une majorité simple (moitié des votes exprimés plus un vote), ou (ii) une résolution prise par le Gérant conformément à la Loi.

5.9. Les Actions Alphabet peuvent être rachetées par la Société au choix de la Société, celle-ci donnant au préalable un préavis de cinq (5) jours calendaires à chaque détenteur d'Actions Alphabet devant être rachetées, indiquant le nombre d'Actions Alphabet à racheter, leur date de rachat et leur prix de rachat correspondant au Montant de Rachat Total (comme défini ci-dessous), conformément à l'article 49-8 de la Loi et conformément au présent article 5.9 et aux articles 5.11 à 5.15:

i. le rachat sera décidé par le Gérant;

ii. toutes les Actions Alphabet d'une classe spécifique seront rachetées entièrement en tant que classe et dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la classe H);

iii. les Actions Alphabet d'une classe seront rachetées à leur Montant de Rachat Total;

iv. le rachat des Actions Alphabet d'une classe peut seulement s'effectuer en employant des sommes disponibles pour une distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi; et

v. toutes les Actions Alphabet d'une classe spécifique achetées ou bien acquises par la Société peuvent être conservées comme des actions rachetées ou annulées, ce qui entraînera une réduction du nombre émis d'Actions Alphabet et du capital social de la Société en conséquence.

La Société peut également racheter ses actions conformément à l'article 49-2 et suivants de la Loi.

5.10 Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'actions en ce compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes d'Actions Alphabet dans leur intégralité par le rachat et l'annulation de la totalité des Actions Alphabet émises dans cette classe ou ces classes. En cas de rachats et d'annulations de classes d'Actions Alphabet, ces annulations et rachats d'actions seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la classe H).

5.11 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe d'Actions Alphabet (dans l'ordre prévu ci-dessus), cette classe d'Actions Alphabet donne droit aux détenteurs d'Actions Alphabet de cette classe, au prorata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (avec limitation cependant du Montant de Rachat Total

tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs d'Actions Alphabet de la classe rachetée et annulée recevront chacun, de la part de la Société, un montant égal à la valeur de rachat par action pour chaque action de la classe en question rachetée et annulée détenue par eux.

5.12 La valeur de rachat par action sera calculée en divisant le Montant de Rachat Total par le nombre d'actions émises dans la classe d'Actions Alphabet qui sera rachetée et annulée.

5.13 Le «Montant de Rachat Total» sera un montant déterminé par le Gérant et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant de Rachat Total pour chacune des classes H, G, F, E, D, C, B et A des Actions Alphabet sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment du rachat et de l'annulation de la classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les modalités prévues pour la modification des Statuts à condition toutefois que le Montant de Rachat Total ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.14 Lors du rachat et de l'annulation des actions de la classe d'Actions Alphabet concernée, la valeur de rachat par action telle que fixée en vertu de l'article 5.12 ci-dessus deviendra échue et exigible par la Société.

5.15 Pour les besoins du présent article 5, les définitions suivantes s'appliquent:

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les actionnaires auraient eu droit à des distributions de dividende selon les présents Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) selon les cas, par le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe d'actions qui sera rachetée et annulée mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui seront mises en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter toute confusion, qu'il n'y ait de double comptage), de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA= Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toutes réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe d'actions qui sera annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes qui seront mises en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société établis par le Gérant à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date du rachat et de l'annulation de la classe d'actions concernée.

Montant de Rachat Total signifie le montant déterminé en vertu de l'article 5.13 ci-dessus.»

Septième résolution

L'Assemblée décide ensuite de modifier et de reformuler intégralement la section 20 des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

« Art. 20. Comptes, affectation des bénéfices.

20.1. Il incombera au Gérant d'établir le bilan annuel et le compte des profits et pertes de la Société conformément aux dispositions de la loi applicable. Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'assemblée des actionnaires.

20.2. Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels de la Société un montant égal à cinq pour cent (5%) qui sera affecté à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

20.3. Le solde pourra faire l'objet d'une distribution de dividendes aux actionnaires sur proposition du Gérant qui devra être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions prévues par les présents Statuts et en particulier l'article 20.6., étant entendu que cette distribution ne pourra pas dépasser le montant proposé par le Gérant.

20.4. Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant sous réserve du respect des conditions prévues par la Loi et l'article 20.6.

20.5. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires sur proposition du Gérant qui sera approuvée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut, sur proposition du Gérant, décider de prélever tout montant du compte de prime d'émission pour l'affecter au compte de réserve légale.

20.6 En cas de distribution de dividendes, (i) les actionnaires auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 10 % de la valeur

nominale des actions émises par la Société et (ii) les détenteurs d'Actions Alphabet recevront pour leurs Actions Alphabet les montants suivants ((i) et (ii) étant ensemble désignés comme les Montants de Dividende Préférentiel):

a. les détenteurs d'actions de classe A auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,55 % de la valeur nominale des actions de classe A détenues par eux;

b. les détenteurs d'actions de classe B auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,50 % de la valeur nominale des actions de classe B détenues par eux;

c. les détenteurs d'actions de classe C auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,45 % de la valeur nominale des actions de classe C détenues par eux;

d. les détenteurs d'actions de classe D auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,40 % de la valeur nominale des actions de classe D détenues par eux;

e. les détenteurs d'actions de classe E auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,35 % de la valeur nominale des actions de classe E détenues par eux;

f. les détenteurs d'actions de classe F auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,30 % de la valeur nominale des actions de classe F détenues par eux;

g. les détenteurs d'actions de classe G auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,25 % de la valeur nominale des actions de classe G détenues par eux; et

h. les détenteurs d'actions de classe H auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 0,20 % de la valeur nominale des actions de classe H détenues par eux.

Tous les revenus restants disponibles pour une distribution dans la Société, le cas échéant, seront attribués au prorata aux détenteurs des "Actions Alphabet Concernées". Les Actions Alphabet Concernées seront toujours la dernière classe d'Actions Alphabet en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les actions de classe J tant qu'elles sont en circulation et ensuite s'il n'y a plus d'actions de classe J, les actions de classe I et ainsi de suite).

Si en cas de distribution de dividendes aux actionnaires, les bénéfices disponibles pour la distribution sous forme de dividende parmi les actionnaires sont insuffisants pour effectuer le paiement intégral du Montants du Dividende Préférentiel à tous les actionnaires, alors ces bénéfices distribués par dividende seront distribués parmi les actionnaires, proportionnellement aux montants intégraux auxquels ils auraient eu autrement droit respectivement.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide ensuite de modifier et de reformuler intégralement la section 22 des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

« **Art. 22. Distribution des produits de la liquidation.** En cas d'un rendement de capital sur la liquidation ou la dissolution de la Société, les actifs de la Société disponibles pour une distribution parmi les actionnaires seront, excepté pour les dispositions de tout pacte d'actionnaires en vigueur de temps à autre, appliqués comme suit:

- d'abord, (i) les détenteurs d'actions seront en droit de recevoir, au prorata, un montant correspondant à 10% de la valeur nominale de toutes les actions en circulation au moment où la distribution est faite et (ii) les détenteurs d'Actions Alphabet recevront pour leurs Actions Alphabet les montants suivants ((i) et (ii) étant ensemble désignés comme les Montants de la Liquidation Préférentiels):

a. les détenteurs d'actions de classe A seront en droit de recevoir, au prorata, un montant correspondant à 0,55% de la valeur nominale des actions de classe A détenues par eux;

b. les détenteurs d'actions de classe B seront en droit de recevoir, au prorata, un montant correspondant à 0,50% de la valeur nominale des actions de classe B détenues par eux;

c. les détenteurs d'actions de classe C seront en droit de recevoir, au prorata, un montant correspondant à 0,45% de la valeur nominale des actions de classe C détenues par eux;

d. les détenteurs d'actions de classe D seront en droit de recevoir, au prorata, un montant correspondant à 0,40% de la valeur nominale des actions de classe D détenues par eux;

e. les détenteurs d'actions de classe E seront en droit de recevoir, au prorata, un montant correspondant à 0,35% de la valeur nominale des actions de classe E détenues par eux;

f. les détenteurs d'actions de classe F seront en droit de recevoir, au prorata, un montant correspondant à 0,30% de la valeur nominale des actions de classe F détenues par eux;

g. les détenteurs d'actions de classe G seront en droit de recevoir, au prorata, un montant correspondant à 0,25% de la valeur nominale des actions de classe G détenues par eux;

h. les détenteurs d'actions de classe H seront en droit de recevoir, au prorata, un montant correspondant à 0,20% de la valeur nominale des actions de classe H détenues par eux; et

- et ensuite, tous les revenus restants disponibles pour une distribution dans la Société, le cas échéant, seront distribués au prorata aux détenteurs des Actions Alphabet.

Si lors de toute liquidation ou dissolution de la Société, les actifs de la Société disponibles pour une distribution parmi les actionnaires seront insuffisants pour effectuer le paiement intégral du Montants de la Liquidation Préférentiels à tous les actionnaires, alors ces actifs seront distribués parmi les actionnaires, proportionnellement aux montants intégraux auxquels ils auraient autrement eu droit respectivement.»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir à tout gérant de l'actionnaire commandité et gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des parties comparantes, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Dias, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/21178. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159892/758.

(150176939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Bureau d'Assurances Biver Marcel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8391 Nospelt, 7, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 113.865.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159906/9.

(150176652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Camso Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.961.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 29 septembre 2015

- Le mandat de Commissaire aux comptes de Mr Christian Dobry, demeurant à Kopenhagener Str. 1- D 47229 Duisburg (Allemagne), est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se déroulera en 2016.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.
Camso Holding Luxembourg S.A
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015159908/15.

(150176825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Clyde Union (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.256.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société du 15 septembre 2015

Le 15 Septembre 2015, l'actionnaire unique de Clyde Union (Holdings) S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mr. Mike Reilly en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 26 Septembre 2015;

- De nommer Mr. Jaime Easley, ayant son adresse professionnelle à 13320 Ballantyne Corporate Place, Charlotte, Caroline du Nord 28277, Etats-Unis, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 26 Septembre 2015, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjoint avec n'importe quel Gérant de catégorie B de la Société.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.
Luxembourg Corporation Company SA
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2015159920/18.

(150177079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Camso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.661.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Camso Holding S.à r.l.
Signatures
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015159910/12.

(150176730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Camso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.100.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.661.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 29 septembre 2015

- Le mandat de Commissaire aux comptes de Mr Christian Dobry, demeurant à Kopenhagener Str. 1- D 47229 Duisburg (Allemagne), est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se déroulera en 2016.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.
Camso Holding S.à r.l.
Signatures
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015159911/16.

(150176739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Las Rozas Funding Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.730.

—
EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 8 septembre 2015 que:

- La démission de Monsieur SCHMIT Marc de leurs fonctions de gérant de la Société a été acceptée avec effet au 8 septembre 2015.

- Monsieur Rolf Caspers, née le 12 mars 1968 à Trier, demeurant professionnellement au 51, Avenue John. F Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérant de la Société, à compter du 8 septembre 2015 pour une période indéterminée.

2) Le conseil de Gérance de la Société est dorénavant composé par:

- Shaun Collins, gérant de catégorie A

- Andres Rubio, gérant de catégorie A

- Patrick Mabry, gérant de catégorie A

- Peter Dickinson, gérant de catégorie B

- Rolf Caspers, gérant de catégorie B

- John Wiseman, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) SA

Référence de publication: 2015160148/26.

(150176817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Camso International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 51.000.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.607.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 29 septembre 2015

- Le mandat de Commissaire aux comptes de Mr Christian Dobry, demeurant à Kopenhagener Str. 1- D 47229 Duisburg (Allemagne), est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se déroulera en 2016.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Camso International S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015159912/16.

(150176746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Carlogy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 135.816.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 18 mars 2015

Veuillez prendre note que l'adresse de l'Associé unique de la Société, Holditec Sàrl, est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 29/09/2015.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015159914/13.

(150177055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Chaptwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 200.304.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Andra AP-Fonden (AP2), a fund organised and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Box 11155, Östra Hamngatan 26-28, SE-404 24 Göteborg, Sweden and registered with the Swedish Tax Agency under the number 857209-0606,

here represented by Mrs. Torhild Refsdal, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Chaptwo S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company (resolving as set out hereafter). Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations in connection with real estate transactions. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, real estate rights and real estate holding companies or partnerships located abroad or in Luxembourg as well as any participations in any real estate enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, such as but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing,

draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and - undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares in registered form having a par value of one EURO (EUR 1.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognised per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The transfer of shares among shareholders is subject to the prior approval of the shareholders representing at least the absolute majority of the share capital of the Company.

The transfer of shares (inter vivos) to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

6.6. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of shares through the repurchase and cancellation of such shares.

6.7. In the case of a repurchase of shares by the Company which is not followed by a cancellation of those shares, the Company will hold those shares in treasury without nevertheless receiving any dividends in respect of such shares and without being able to express any vote on those shares. For purposes of calculating majority and quorum requirements, the shares held on treasury by the Company will be disregarded.

6.8. A repurchase of shares by the Company without cancellation of the shares can only be done if the Company has sufficient distributable funds to make such repurchase,

6.9. A repurchase of shares by the Company without cancellation of the shares has to be approved by the board of managers with the consent of the shareholders representing at least the absolute majority of the share capital

III. Management - Representation Art.

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least two managers appointed by the shareholders whom set the term of their office. The managers are appointed by a resolution of the shareholders representing the absolute majority of the share capital. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall always meet in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers with a proposed agenda for the meeting shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented in Luxembourg. Resolutions of the board of managers are validly taken by the absolute majority of its members, regardless of the number of managers being present or represented.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

The following matters require the unanimous consent of all the board members:

- (i) Investments of the Company of an aggregate value per investment in excess of EUR 1,000,000;
- (ii) Granting of loans by the Company of an aggregate amount value per loan in excess of EUR 1,000,000 and the granting of any additional loan or increase in an existing loan where the aggregate amount lent for that project exceeds EUR 1,000,000;
- (iii) The granting of any pledge or other charge over any assets of the Company or of any guarantee for an amount which if called would entitle the recipient to in excess of EUR 1,000,000;
- (iv) Borrowings by the Company in excess of EUR 1,000,000;
- (v) Disposal of a subsidiary by the Company;
- (vi) Liquidation of a subsidiary of the Company;
- (vii) Disposal of assets in excess of EUR 1,000,000 or disposal of assets which represent more than 25% of the total assets of the Company.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting, except that a majority of the managers must be physically present in Luxembourg.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. Circular resolutions are deemed to have been taken at the registered office of the Company.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated (including a manager) in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast at such meeting or written consultation, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and -liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor (s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Wednesday of April of each year at 3.00 p.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1. If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2. To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (reviseurs d'entreprises).

15.3. The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company representing the absolute majority of the share capital of the Company. The general meeting of shareholders will also determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4. Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) A statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) This statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company as well as the board of managers;
- (iv) Assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) Should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company;

16.5. Dividends and interim dividends may only be distributed with the consent of the shareholders representing the absolute majority of the share capital.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting period shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first December, 2015.

Subscription - Payment

Thereupon,

Andra AP-Fonden (AP2), prenamed and represented as stated above declares to subscribe for TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) ordinary shares in registered form, with a par value of one EURO (EUR 1.00) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-).

The amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a) Ms. Helena Olin, born on 25 April 1965 in Högsbo, Sweden, residing professionally at Östra Hamngatan 26, 404 24 Göteborg, Sweden;

b) Mr. Cliff Langford, born on 28 March 1957 in London, United Kingdom, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

c) Mr. Robert Viksten, born on 26 April 1972 in Bastuträsk, Sweden, with professional address at 4a, rue Henri M Schnadt, L-2530 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is established at 4a, rue Henri M Schnadt, L-2530 Luxembourg.

3. Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize septembre,

par-devant la soussignée, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Andra AP-Fonden (AP2), un fond de droit suédoise, ayant son siège social Box 11155, Östra Hamngatan 26-28, SE-404 24 Göteborg, Sweden, immatriculée auprès de l'autorité fiscale suédoise, sous le numéro 857209-0606,

représentée par M. Torhild Refsdal, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été accordée.

La procuration précitée, une fois signée «ne varietur» par le représentant de la partie comparaissant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparaissant, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire soussigné de prendre acte des statuts d'une société à responsabilité limitée constituée par les présentes, comme suit:

I. Dénomination sociale - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination sociale. Il est constitué une société à responsabilité limitée ayant pour dénomination sociale «Chaptwo S.à r.l.» (ci-après la Société) et régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré à une autre adresse dans l'enceinte de la commune par une résolution du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut en outre être transféré à quelque autre endroit au sein du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée dans le respect des conditions exigées pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance de la Société (cette résolution étant adoptée comme indiqué ci-après). Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estimerait, à sa seule discrétion, que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires se sont produits ou sont imminents et que ces développements ou événements sont susceptibles d'interférer avec les activités normales exercées par la Société à son siège social, ou de rendre plus difficiles les communications entre ce bureau et des personnes situées à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires seront sans effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, conservera la qualité de société constituée au Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans des sociétés ou entreprises, quelle qu'en soit la forme, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, d'achat ou d'échange ou de quelque autre manière, toutes parts, actions et/ou autres titres de participation, obligations, titres obligataires, certificats de dépôt et/ou autres titres de créance et, de façon plus générale, tous titres et/ou instruments financiers émis par quelque entité publique ou privée que ce soit. Elle peut prendre part à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société a également pour objet l'exécution de toutes les transactions se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de biens immobiliers, de droits immobiliers, de sociétés holding immobilières ou de sociétés civiles immobilières situés à l'étranger ou au Luxembourg et à l'acquisition de toutes participations dans toute entreprise immobilière, quelle qu'en soit la forme, ainsi qu'à l'administration, à la gestion, au contrôle et au développement de ces participations, ces activités comprenant, de façon non limitative, l'acquisition, la propriété, la location, le crédit-bail, la division, le drainage, la récupération, le développement, l'amélioration, la culture, l'aménagement, la vente ou l'aliénation par tout autre moyen de biens mobiliers ou immobiliers, la mise en gage de biens mobiliers ou immobiliers et la constitution d'hypothèque ou toute autre constitution de sûreté sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.3. La Société peut souscrire des emprunts sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, uniquement par la voie de l'investissement privé, des obligations, billets à ordre et titres obligataires et tout type de titres de créance et/ou d'actions. La Société peut prêter des fonds, y compris, de façon non limitative, le produit de tous emprunts et/ou de toutes émissions de titres de créance et/ou d'actions à ses filiales, à ses sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes; elle peut également accorder des garanties et nantir, céder, grever ou créer et accorder des sûretés par tout autre moyen sur tout ou partie de ses actifs en vue de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre personne ou société et, de manière générale, pour son propre bénéfice et/ou celui de toute autre société ou personne, dans la mesure, dans chacun des cas, où ces activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

3.4. La Société peut, de manière générale, avoir recours à toutes les techniques et à tous les instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris à des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, l'exposition aux risques de change, les risques de taux d'intérêt et d'autres risques.

3.5. La Société peut, de manière générale, effectuer toutes les opérations et transactions qui, directement ou indirectement, servent son objet social ou s'y rapportent.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de ses associés adoptée dans le respect des conditions exigées pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute au motif du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un ou plusieurs associés ni d'un autre événement comparable affectant l'un ou plusieurs d'entre eux.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12 500 EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12 500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée dans le respect des conditions exigées pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son titulaire à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société directement proportionnelle au nombre de parts sociales en circulation, conformément aux présents Statuts et sous réserve de ces derniers.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un titulaire unique par part sociale. Dès lors, les parts sociales de la Société sont indivisibles à son égard. Les copropriétaires indivis doivent désigner une personne unique qui les représentera auprès de la Société.

6.3. La cession de parts sociales entre associés est soumise à l'approbation préalable des associés représentant au moins la majorité absolue du capital social de la Société.

La cession de parts sociales (entre vifs) à des personnes autres que des associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers qu'après sa notification à la Société, ou son acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est renvoyé aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera conservé au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et pourra être consulté par tout associé en faisant la demande.

6.5. La Société peut racheter toutes ses parts sociales, exception faite des parts sociales ordinaires et dans les limites prévues par la Loi.

6.6. Le capital social de la Société peut être réduit au moyen de l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation de parts sociales au moyen du rachat puis de l'annulation de ces parts.

6.7. Si la Société rachète des parts sociales sans procéder ensuite à leur annulation, elle détiendra ces parts sociales en tant que parts sociales propres mais ne percevra aucun dividende en relation avec ces parts et ne pourra exercer aucun droit de vote s'y rapportant. Les parts sociales détenues par la Société en tant que parts sociales propres ne seront pas prises en compte pour le calcul des conditions de majorité et de quorum.

6.8. La Société ne peut procéder au rachat de parts sociales sans annulation de ces parts qu'à condition de disposer des fonds distribuables suffisants pour procéder à ce rachat.

6.9. Tout rachat de parts sociales par la Société sans annulation de ces parts doit être approuvé par le conseil de gérance avec le consentement des associés représentant au moins la majorité absolue du capital social.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants, qui sont désignés et dont la durée du mandat est fixée par les associés. Les gérants sont désignés par une résolution des associés représentant la majorité absolue du capital social. Il n'est pas nécessaire que le ou les gérants aient la qualité d'associés.

7.2. Le ou les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum (sans motif) par résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés en application de la Loi ou des présents Statuts relèvent de la compétence du conseil de gérance, lequel dispose des pleins pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

8.2. Un ou plusieurs agents, ayant ou non la qualité d'associés, peuvent recevoir délégation de pouvoirs spécifiques et limités pour des questions déterminées. Ces délégations de pouvoirs sont accordées par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance se réunit toujours à Luxembourg.

9.2. Tous les gérants sont avisés par écrit de toute réunion du conseil de gérance. L'avis comporte une proposition d'ordre du jour pour la réunion et est remis aux gérants au plus tard 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est indiquée dans l'avis de convocation à la réunion du conseil de gérance.

9.3. Aucun avis de convocation tel que mentionné ci-dessus n'est nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de cette réunion et avoir reçu des informations exhaustives concernant son ordre du jour. Il peut être renoncé à l'exigence d'avis de convocation si chacun des membres du conseil de gérance de la Société y donne son consentement par écrit, dans un document dont il communique l'original ou par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Aucun avis écrit distinct n'est nécessaire pour les réunions qui se tiennent aux heures et lieux prévus dans un calendrier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance par l'intermédiaire d'un autre gérant qu'il désigne comme son mandataire par écrit, dans un document dont il communique l'original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Un gérant peut également désigner un autre gérant comme son mandataire par téléphone, en confirmant ensuite cette désignation par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à Luxembourg. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité absolue de ses membres, quel que soit le nombre de gérants présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Les questions ci-après nécessitent le consentement unanime de tous les membres du conseil de gérance:

- (i) investissements de la Société d'une valeur globale par investissement supérieure à 1 000 000 EUR;
- (ii) octroi de prêts par la Société d'un montant global par prêt supérieur à 1 000 000 EUR, et octroi d'un prêt complémentaire ou augmentation du montant d'un prêt préexistant lorsque le montant global prêté pour le projet concerné est supérieur à 1 000 000 EUR;
- (iii) octroi d'un nantissement ou d'une autre sûreté sur des actifs de la Société ou de toute garantie d'un montant qui, si la garantie ou la sûreté est réalisée, donne droit au bénéficiaire au paiement d'un montant supérieur à 1 000 000 EUR;
- (iv) emprunts contractés par la Société d'un montant supérieur à 1 000 000 EUR;
- (v) cession d'une filiale par la Société;
- (vi) liquidation d'une filiale de la Société;
- (vii) cession d'actifs d'un montant supérieur à 1 000 000 EUR ou cession d'actifs représentant plus de 25 % de la totalité des actifs de la Société.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des participants à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens est réputée équivaloir à une participation en personne à cette réunion, à condition cependant que la majorité des gérants soient physiquement présents à Luxembourg.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et contraignantes de la même manière que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une même résolution et la preuve de ces signatures peut être rapportée par la production d'un document original ou d'un télégramme, d'un télex, d'une télécopie ou d'un courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ayant valablement reçu délégation du pouvoir de signature (y compris un gérant) conformément à l'article 8.2. des présents Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne peuvent être tenus personnellement responsables du fait de leur mandat de quelconques engagements valablement pris au nom de la Société, pour autant que ces engagements soient conformes aux présents Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres dirigeants de la Société, ainsi que les personnes ayant valablement reçu délégation des pouvoirs de signature conformément à l'article 8.2 des présents Statuts, sont indemnisés, par prélèvement sur les actifs de la Société, de l'ensemble des frais, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils ont subis ou assumés dans le cadre de toutes actions, réclamations, poursuites ou procédures auxquelles ils peuvent être parties du fait de leur qualité actuelle ou passée de gérant, de dirigeant ou de titulaire d'une délégation de la Société et se rapportant à une transaction effectuée par la Société, à un contrat conclu ou à une mesure mise en oeuvre, approuvée ou omise dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, exception faite des responsabilités et dépenses découlant d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle, sans préjudice, dans chacun de ces cas, des autres droits dont ces personnes peuvent disposer.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois et sous réserve des dispositions de l'article 59, alinéa 2, de la Loi, un gérant ne peut être tenu responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ni de pertes ou de dommages provoqués par une erreur de jugement ou une omission de leur part, ni d'autres pertes, dommages ou préjudices, quels qu'ils soient, survenant dans l'exercice de leurs fonctions, sauf si ces éléments découlent d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale.

12.2. Si le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire. Les associés sont consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et expriment leur vote en

signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent figurer sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une même résolution et la preuve de ces signatures peut être rapportée par la production d'un document original ou d'un télégramme, d'un télex, d'une télécopie ou d'un courrier électronique.

12.3. Chaque associé dispose de droits de vote en proportion de sa participation. Chaque part sociale donne droit à une voix.

12.4. L'associé unique dispose de tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou formulées par écrit.

Art. 13. Avis, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance est tenu de convoquer ou de consulter les associés en cas de demande en ce sens formulée par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, dans un ou des documents dont sont communiqués les originaux ou par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

13.3. Tous les associés sont avisés par écrit de toute réunion des associés au plus tard 8 (huit) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est indiquée dans l'avis de convocation à la réunion.

13.4. Les réunions des associés de la Société se tiennent aux lieux et heures précisés dans les avis de convocation à la réunion respectifs.

13.5. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des associés de la Société et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, cette dernière peut se tenir sans avis préalable.

13.6. Un associé peut agir à toute réunion des associés de la Société par l'intermédiaire d'une autre personne qu'il désigne comme son mandataire par écrit, dans un document dont il communique l'original ou par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

13.7. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce nombre n'est pas atteint lors de la première réunion ou de la première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées lors de cette réunion ou de cette consultation écrite, quelle que soit la proportion du capital social représentée.

13.8. Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou sur la dissolution et la liquidation de la Société ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société. Cependant, la majorité ne peut en aucun cas contraindre un associé à augmenter sa participation dans la Société.

13.9. Les associés ne peuvent modifier la nationalité de la Société que par un vote unanime.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice comptable et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier de chaque année et prend fin le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, en référence à la fin de l'exercice de la Société, le conseil de gérance doit préparer le bilan et le compte de résultats de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et des passifs de la Société, avec une annexe résumant l'ensemble des engagements de la Société et de ses créances sur les gérants, le ou les commissaires aux comptes/réviseurs d'entreprises (le cas échéant) et les associés.

14.3. Chaque associé peut consulter l'inventaire et le bilan précités au siège social de la Société.

14.4. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, l'assemblée générale annuelle des associés se tient au siège social de la Société ou en quelque autre lieu dans la ville dans laquelle est établi le siège social, comme précisé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois d'avril de chaque année à 15h00 ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, le premier jour ouvrable suivant.

14.5. Si le nombre des associés est inférieur ou égal à vingt-cinq, l'assemblée générale annuelle des associés se tient aux lieux et heures précisés dans l'avis de convocation à l'assemblée et dans le respect des délais prévus par la Loi.

Art. 15. Commissaire aux comptes/réviseur d'entreprises.

15.1. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2. Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3. Les commissaires aux comptes/réviseurs d'entreprises seront désignés par l'assemblée générale des associés de la Société représentant la majorité absolue du capital social de la Société. L'assemblée générale des associés déterminera également le nombre de commissaires aux comptes/vérificateurs d'entreprises, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices annuels nets de la Société sont affectés au fonds de réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10 %) du capital de la Société tel qu'indiqué à l'article 5 des présents Statuts ou tel qu'augmenté ou réduit, le cas échéant, conformément aux dispositions du même article.

16.2. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

16.3. L'assemblée générale des associés peut disposer à sa discrétion de l'excédent sous réserve des dispositions énoncées ci-après.

16.4. Sous réserve des dispositions énoncées ci-après, il est possible de distribuer des acomptes sur dividendes à tout moment sous les conditions suivantes:

(i) le conseil de gérance de la Société établit un état des comptes, un inventaire ou un rapport;

(ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport fait ressortir la disponibilité de bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) suffisants pour procéder à une distribution, étant entendu que le montant qui sera distribué ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais déduction faite des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve statutaire;

(iii) la décision de versement d'acomptes sur dividendes est adoptée par les associés de la Société et par le conseil de gérance;

(iv) il a été procédé aux vérifications nécessaires pour s'assurer que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(v) s'il apparaît, après la clôture de l'exercice, que le montant disponible à des fins de distribution est inférieur à celui qui a été distribué à titre d'acompte sur dividende, les associés concernés sont tenus de rembourser la différence à la Société.

16.5. La distribution de dividendes et d'acomptes sur dividendes est subordonnée au consentement des associés représentant la majorité absolue du capital social.

VI. Dissolution - liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'auront pas nécessairement la qualité d'associés, désignés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui en déterminera les pouvoirs et la rémunération. Sauf disposition contraire de la résolution des associés ou de la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. L'excédent existant après réalisation des actifs et paiement des dettes de la Société sera versé aux associés en proportion du nombre de parts sociales de la Société détenu par chacun d'entre eux, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliquent mutatis mutandis en vue de parvenir, de façon globale, au même résultat économique que celui auquel aboutirait l'application des règles de distribution de dividendes.

VII. Disposition générale

Pour toutes les questions qui ne sont pas spécifiquement prévues par les présents Statuts, il est renvoyé aux dispositions de la Loi et à tout accord qui pourrait être conclu à tout moment et le cas échéant entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable débutera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription - paiement

Sur ce,

Andra AP-Fonden (AP2), dénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire DOUZE MILLE CINQ CENTS (12 500) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, et les libérer entièrement par la voie d'un apport en numéraire d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12 500 EUR).

La Société dispose de ce montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12 500 EUR), comme la preuve en a été apportée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, frais et charges de tout type que la Société devra assumer en conséquence de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a adopté les résolutions ci-après:

1. Les personnes ci-après sont désignées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Mme Helena Olin, né le 25 avril 1965 à Högsbo, Suède, ayant son adresse professionnelle Östra Hamngatan 26, 404 24 Göteborg;

b) M. Cliff Langford, né le 28 mars 1957 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

c) Mr. Robert Viksten, né le 26 avril 1972 à Bastuträsk, Suède, ayant son siège social à 4a, rue Henri M Schnadt, L-2530 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est sis au 4a, rue Henri M Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparaisant précitées, le présent acte est rédigé en anglais suivi de sa version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le premier prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le document a été lu au mandataire de la partie comparaisant, puis celui-ci et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: Torhild Refsdal et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 septembre 2015. 2LAC/2015/21320. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159916/619.

(150176691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Chirnogeni Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 170.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2015159917/11.

(150176439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Clyde Union S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.255.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société du 15 septembre 2015

Le 15 Septembre 2015, l'actionnaire unique de Clyde Union S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mr. Mike Reilly en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 26 Septembre 2015;

- De nommer Mr. Jaime Easley, ayant son adresse professionnelle à 13320 Ballantyne Corporate Place, Charlotte, Caroline du Nord 28277, Etats-Unis, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 26 Septembre 2015, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjoint avec n'importe quel Gérant de catégorie B de la Société.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015159921/18.

(150177091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Takata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 192.420.

—

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 27 avril 2015

Les associés ont décidé en date du 27 avril 2015:

- d'accepter la démission de leurs fonctions de gérant avec effet au 27 avril 2015 de:

* Renaud Labye, né le 11 septembre 1977 à Liège, Belgique, et ayant son adresse professionnelle au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, et de

* Marilyn Logan, née le 02 janvier 1956 à Coventry, Royaume-Uni et ayant son adresse professionnelle au 1^{er} étage, Liberation Wharf One, Esplanade, St Helier, JE2 3AS Jersey.

- de nommer comme gérants avec effet immédiat et pour une période illimitée:

* Madame Celina Collins, née le 6 octobre 1975 à Guernsey, Royaume-Uni et ayant son adresse professionnelle au 1^{er} étage, Liberation Wharf One, Esplanade, St Helier, JE2 3AS Jersey, comme gérant de classe A.

* Madame Tatyana Boger, née le 10 avril 1984 à Kostanai, Kazakhstan et ayant son adresse professionnelle au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, comme gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Langham Hall Luxembourg Sàrl

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015160357/25.

(150176780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

ColCastel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 200.208.

—

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé intervenu en date du 25 Septembre 2015, que:

Colony Luxembourg S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540, dont le siège social est situé au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, a cédé à:

CDCF III Coin Castel Funding, LLC, «a Limited liability company», immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Delaware Division of Corporations sous le numéro 5832117, dont le siège social est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (USA), l'entièreté des parts sociales de la Société ColCastel S.à r.l. à savoir, douze mille six cents (12.600) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Najat Mokhnache

Mandataire habilité

Référence de publication: 2015159922/20.

(150176999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Constellation Brands Europe Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 184.502.

—

Les comptes annuels au 28 Février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159924/9.

(150176913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.712,50.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.469.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que suite à un contrat de cession de parts sociales de Classe A en date du 30 juin 2015, Monsieur Peter Wesseloh a transféré:

- 149 des 298 parts sociales de Classe A qu'il détenait dans Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l à Monsieur Michael George Childress avec adresse professionnelle au 16 Hanover Square, London, W15 1HT, Royaume-Uni;

- 149 des 298 parts sociales de Classe A qu'il détenait dans Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l. à la société Imexus (FZC) situé au siège social Executive Suite, Emirats Arabe Unis - SAIF Zone.

Le nouvel actionnariat par rapport aux parts sociales de Classe A s'établit donc comme suit:

- Monsieur Michael George Childress détient 337 parts sociales de Classe A dans Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l.;

- La société Imexus (FZC) détient 282 parts sociales de Classe A dans Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l.;

- Monsieur Marcus Childress détient 167 parts sociales de Classe A dans Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l.;

- Madame Valérie Childress détient 189 parts sociales de Classe A dans Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l.;

- La société PremierAsia Capital Advisors U.S.L.L.C. détient 25 parts sociales de Classe A dans Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l.;

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015160370/25.

(150177059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Crèche et jardin d'enfants MARY POPPIN'S S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 50.817.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015159925/10.

(150176545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Czech Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 142.902.

Extrait des minutes de l'assemblée générale de l'associé unique tenue en date du 24 septembre 2015

Il résulte dudit procès-verbal que

- M. Stéphane Hépineuze a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet à la date de l'assemblée.

- M. Julien François, né le 18 juin 1976 à Messancy, Belgique et résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet à la date de l'assemblée et ce pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Septembre 2015.

Pour Czech Property Holdings S.à r.l.

Représenté par Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2015159928/19.

(150177103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

ARIAD Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.951.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 24 septembre 2015

L'associé unique notifie la démission de:

- M. Thomas J. DesRosier, gérant de classe A de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2015
- M. Harvey J. Berger, gérant de classe A de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2015
- M. Davy Toussaint, gérant de classe B de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2015

L'associé unique décide de nommer, en remplacement des gérants démissionnaires de classe A et B:

- M. Jonathan Elliott Dickinson, né le 07 août 1967 à Sheffield (Royaume-Uni), demeurant professionnellement Route de la Corniche 1, Bâtiment Terrasse, 1066 Epalinges (Suisse), gérant de classe A, avec effet au 1^{er} octobre 2015, pour une durée indéterminée.

- M. David Ronald Jones, né le 18 juillet 1958 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant professionnellement Route de la Corniche 1, Bâtiment Terrasse, 1066 Epalinges (Suisse), gérant de classe A, avec effet au 1^{er} octobre 2015, pour une durée indéterminée.

- Mme Laetitia Borucki, née le 15 mars 1976 à Creutzwald (France), demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, gérante de classe B, avec effet au 1^{er} octobre 2015, pour une durée indéterminée.

A Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Pour ARIAD Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015160481/25.

(150177962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Canadian Inter-Trust Equities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 1, rue du Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 128.431.

—
Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le siège social de Canadian Inter-Trust Equities S.à r.l. a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

L-1527 Luxembourg, 1, rue du Maréchal Foch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Pour Canadian Inter-Trust Equities S.à r.l.

Référence de publication: 2015159931/13.

(150177110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

CC Real Estate S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 144.491.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 15 octobre 2014 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

CC Real Estate SA, ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS B144491 et Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Severine Canova / Robert-Jan Bertina.

Référence de publication: 2015159934/13.

(150176578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Gemperles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.034.

—
EXTRAIT

ADMINISTRATEURS

Durant une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 30 septembre 2015, les actionnaires ont décidé de prolonger les mandats des administrateurs pour se terminer lors de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra en 2016.

Le conseil d'administration est composé suit:

a) Monsieur Arnaud PONS, gérant de société, né à Toulon (France), le 11 juillet 1978, demeurant en Chine, 200011, Shanghai, Lu Jia Bang Rd N521-8-2902.

b) Madame Chun Yu LI, gérante de société, née à Sichuan (Chine), le 17 avril 1979, demeurant en Chine, 200011, Shanghai, Lu Jia Bang Rd N521-8-2902.

c) Monsieur Mathieu MIELET, consultant en marketing et entrepreneur, né à Nantes (France), le 30 juillet 1980, demeurant à No 909, 9th Floor, Building D, Chengdu Hi-Tech International Plaza, No 150 Tianyun Road, Chengdu, Chine.

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale mentionnée ci-dessus a décidé de nommer Monsieur Arnaud PONS, prénommé, comme administrateur-délégué de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de la société statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2015.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Durant une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 30 septembre 2015, les actionnaires ont décidé de remplacer le commissaire démissionnant, la société ABROAD CONSULTING S.A., par la société WEYDERT & WELTER S.à r.l., ayant son siège au 50A, rue de Mamer, L-8280 Kehlen et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B112000. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2015160728/28.

(150177343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Chauffage Haas, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 18, In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 96.416.

—
Les comptes annuels au 31.03.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159938/9.

(150176407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Chemicals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.602.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 septembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015159939/11.

(150176639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

CHH FINANCIERE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 46.057.

—
Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Comcolux S.à r.l., commissaire aux comptes, avec numéro d'immatriculation B 58545, se situe désormais à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 30.09.2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour CHH FINANCIERE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Un mandataire

Référence de publication: 2015159940/14.

(150177148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Energiehaff Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9831 Consthum, 13A, rue de Kautenbach.

R.C.S. Luxembourg B 135.345.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 22 septembre 2015 que:

- Transfert du siège social au:

* 13A, rue de Kautenbach, L- 9831 CONSTHUM (Commune Parc Hosingen).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 septembre 2015.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015160001/20.

(150177197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

CIGOGNE Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.547.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2015

L'Assemblée a nommé Réviseur d'Entreprises agréé, DELOITTE Audit, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2015.

L'Assemblée a nommé les Administrateurs suivants:

Philippe VIDAL Président

Hervé BRESSAN

Fernand REINERS

Olivier VAILLANT

Georges VANDERMARLIERE

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159942/19.

(150177209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Clan's World S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 177.627.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLAN'S World S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Référence de publication: 2015159944/11.
(150176649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

**GuardLyff S.A., Société Anonyme,
(anc. EVchip S.A.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 191.391.

In the year two thousand and fifteen,
On the twenty-second day of September,
Before Us, Maître Carlo GOEDERT, notary residing in Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of EVchip S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 191.391 (the Company). The Company was incorporated on October 14th, 2014 pursuant to a deed of Maître Carlo Goedert (prenamed) published on November 27th, 2014 and, as corrected, on January 8, 2015 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, respectively, under number 3597 page 172628 and under number 53 page 2506.

The Meeting is chaired by Mister Romain FELS, residing professionally in Dudelange (the Chairman), who appoints Miss Cindy GOMES CORDEIRO, residing professionally in Dudelange, as secretary (the Secretary) and as scrutineer (the Scrutineer); the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting.

The Shareholders present and/or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the Shareholders present, the proxy holder(s) of the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that one hundred fifty thousand (150,000) ordinary shares (the Ordinary Shares), fifteen thousand (15,000) class A shares (the A Shares), fifteen thousand (15,000) class B shares (the B Shares), fifteen thousand (15,000) class C shares (the C Shares), fifteen thousand (15,000) class D shares (the D Shares), fifteen thousand (15,000) class E shares (the E Shares), fifteen thousand (15,000) class F shares (the F Shares), fifteen thousand (15,000) class G shares (the G Shares), fifteen thousand (15,000) class H shares (the H Shares), fifteen thousand (15,000) class I shares (the I Shares) and fifteen thousand (15,000) class J shares (the J Shares), without nominal value, representing the entirety of the voting A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares, F Shares, G Shares, H Shares, I Shares and J Shares of the Company having an issued share capital in an amount of three hundred thousand Euros (EUR 300,000.-), are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Change of the name of the Company from EVchip S.A. to GuardLyff S.A.;
3. Subsequent amendment to article 1 of the articles of incorporation of the Company (the Articles) in order to reflect the change of name adopted under item 2 above;
4. Miscellaneous.

III. That the Meeting takes unanimously the following resolutions as follows:

First Resolution

The Meeting acknowledges that the entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance Second Resolution The Meeting resolves to change the name of the Company from EVchip S.A to GuardLyff S.A..

Third Resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend article 1 of the Articles in order to reflect the above change, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “GuardLyff S.A.” (the Company). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euro (EUR 1000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notary deed was drawn up in Dudelange, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing parties, who are known to the undersigned notary by their surname, name, civil status and residence, the said appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,

Le vingt-deux septembre,

Pardevant Nous, Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de EVchip S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 191.391 (la Société). La Société a été constituée le 14 octobre 2014 suivant un acte de Maître Carlo Goedert (prénommé) publié le 27 novembre 2014, et corrigé le 8 janvier 2015, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, respectivement, sous le numéro 3597 page 172628 et sous le numéro 53 page 2506.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Romain FELLS, demeurant professionnellement à Dudelange (le Président), qui nomme Madame Cindy GOMES CORDEIRO, demeurant professionnellement à Dudelange, en tant que secrétaire (le Secrétaire) et en tant que scrutateur (le Scrutateur); le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires présents et / ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les actionnaires présents, le(s) titulaire(s) de procuration des actionnaires représentés lors de l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal et signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que cent cinquante mille (150 000) actions ordinaires (les actions ordinaires), quinze mille (15 000) actions de catégorie A (les Actions A), quinze mille (15 000) actions de catégorie B (les Actions B), quinze mille (15 000) actions de catégorie C (les Actions C), quinze mille (15 000) actions de catégorie D (les Actions D), quinze mille (15 000) actions de catégorie E (les Actions E), quinze mille (15 000) de catégorie F (les Actions F), quinze mille (15 000) actions de catégorie G (les Actions G), quinze mille (15 000) actions de catégorie H (les Actions H), quinze mille (15 000) actions de catégorie I (les Actions I) et quinze mille (15 000) actions de catégorie J (les Actions J), sans valeur nominale, représentant la totalité des actions avec droit de vote les Actions A, les Actions B, les Actions C, les Actions D, les Actions E, les Actions F, les Actions G, les Actions H, et les Actions J de la Société ayant un capital social émis d'un montant de trois cent mille Euros (EUR 300'000.-), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de la dénomination de la Société de EVchip S.A. en GuardLyff S.A.;
3. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement de nom adopté au titre du point 2 ci-dessus;
4. Divers.

III. Que l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée reconnaît que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, les actionnaires renoncent aux formalités de convocation se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de Technologie EVchip S.A. en GuardLyff S.A.-

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts afin de refléter les changements susmentionnés, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Le nom de la société est "GuardLyff S.A." (la Société). La Société est une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et les présents statuts (les Statuts).»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version en français. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues au notaire soussigné par leurs nom de famille, prénom, état civil et demeure, les parties comparantes ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. FELS, C. GOMES CORDEIRO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22025. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 septembre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015160016/132.

(150177105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Close World S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.011.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 15 octobre 2014 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Close World SA, ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS B106011 et Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Severine Canova / Robert-Jan Bertina.

Référence de publication: 2015159945/12.

(150176579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Cloud Fernsehen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 176.063.

EXTRAIT

Lors de rassemblée des actionnaires de la Société en date du 21 septembre 2015, il a été décidé de prendre acte de la démission de Monsieur David Vargas Racero ayant pris effet au 30 juin 2015 et de nommer les personnes suivantes comme nouveaux membres du conseil d'administration avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Tbambidurai Venugopal, né le 5 juin 1973 à Chennai, Inde, demeurant au 603, Mathi 5, Alkashmi Building, Mankhool Road, Burdubai, Dubai, Emirats Arabes Unis;

- Monsieur Krishnakumar Natarajan, né le 3 juin 1970 à Gomanglampudur, Inde, demeurant professionnellement au 12/226 Thiruvalluvar Street, Anbhagam Gnanamanipannai, Vellakinar Coimbatore 641 029; et

- Monsieur Senthil Kumar Jayachandran, né le 31 mai 1966 à Salem, Inde, demeurant au 13 A OM Shakhti Nagar, K.P.N. Colony Extension, Tirupur 641 601.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015159946/19.

(150176697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Lana Entreprise de jardinage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette, 7, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 175.346.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 23 septembre 2015

Suite à une cession de parts intervenue sous seing privé, les cent (100,-) parts d'une valeur nominale de cent vingt cinq € (125,- euros) chacune de la société Lana Entreprise de jardinage s.à r.l. sont désormais souscrites ainsi:

Monsieur LOZITSKY Oleksiy, né à Cherkasy (Ukraine) le 15 avril 1988,

demeurant à L - 4113 Esch sur Alzette, 14-16 Rue Victor Ewen 100 parts sociales

La société devient de ce fait unipersonnelle.

Suite à la démission de Monsieur NURKOVIC Amel, de son poste de gérant administratif, Monsieur LOZITSKY Oleksiy, né à Cherkasy (Ukraine) le 15 avril 1988, demeurant à L - 4113 Esch sur Alzette, 14-16 Rue Victor Ewen, est nommé pour une durée indéterminée: seul gérant avec pleins pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Ensuite l'associé unique s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris la décision de transférer le siège social à:

L - 4113 Esch sur Alzette, 14-16 Rue Victor Ewen

Pour LANA Entreprise de jardinage s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015160161/23.

(150176778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Coiffure Steffen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 30, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COIFFURE STEFFEN SÀRL

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2015159948/11.

(150176547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Compagnie Internationale de Participations Automobiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 54.823.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 Septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015159949/14.

(150176849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Copimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 134.096.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue en date du 26 septembre 2015

Le Commissaire aux comptes, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B60219 ayant changé de dénomination pour devenir Accountis S.à.r.l, il y a lieu de modifier la dénomination auprès du registre du commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015159950/13.

(150176973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Field Point I-A RE 7 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.587.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la Société Field Point I-A RE 7 S. à r.l. en liquidation volontaire par acte du notaire Maître Edouard Delosch en date du 28 juillet 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 28 septembre 2015. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à partir du 28 septembre 2015 au 22, Grand-Rue L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Exequitive Services S.à.r.l.

Liquidateur

Référence de publication: 2015160019/16.

(150176492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Cortem International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 114.366.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 15 octobre 2014 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Cortem International SA, ayant son siège social au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, RCS B 114366 et Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Severine Canova / Robert-Jan Bertina.

Référence de publication: 2015159952/12.

(150176503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Dental Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 181.493.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 25 septembre 2015

En date du 25 septembre 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Emilie BORDANEIL, née le 30 janvier 1981 à Perpignan, France, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 15 septembre 2015 et ce jusqu'au 15 septembre 2016.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Aquisio Advisors GmbH, gérant de catégorie A
- Monsieur Ernesto COLMAN MENA, gérant de catégorie A

- Monsieur Bartolo CONTE, gérant de catégorie A
- Madame Emilie BORDANEIL, gérant de catégorie B
- Madame Marie DRUINAUD, gérant de catégorie B
- Madame Luna Roberta BERLUSCONI, gérant de catégorie C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Dental Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015160608/24.

(150178007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Country Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 144.823.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159953/9.

(150176584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

CPI Atlantis Super TopCo Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.513.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159954/9.

(150176628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

CII, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 163.285.

Il est porté à la connaissance des tiers que le nom de la personne morale de droit étranger est CPPIB Credit Investments Inc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CII, Luxembourg Branch

Un mandataire

Référence de publication: 2015159955/12.

(150176658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Crédit Andorrà Global Investment SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.690.

Je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'Administrateur de votre société, avec effet immédiat. Dès lors, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Sergi MARTIN AMOROS.

Référence de publication: 2015159957/11.

(150176863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

OCM Luxembourg ROF VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 200.315.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of September.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Oaktree Real Estate Opportunities Fund VII Holdings (Cayman), L.P., an exempted company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM Luxembourg ROF VII S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in LuxembourgCity, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, Oaktree Real Estate Opportunities Fund VII Holdings (Cayman), L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Mark HULBERT, company manager, born on December 15, 1964 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge SW1X 7LY London;

- Mrs. Julie MOSSONG, company manager, born on April 3, 1965 in Wirksworth, United Kingdom, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Martin ECKEL, company manager, born on August 18th, 1979 in Homburg, Germany, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Paul LAWRENCE, company manager, born on May 25, 1970 in Rotherham, United Kingdom, residing professionally at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Oaktree Real Estate Opportunities Fund VII Holdings (Cayman), L.P., une société exemptée, constituée selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM Luxembourg ROF VII S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Oaktree Real Estate Opportunities Fund VII Holdings (Cayman), L.P., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent (500) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur

nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Mark HULBERT, gérant de sociétés, né le 15 décembre 1964 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge SW1X 7LY London;

- Mme. Julie MOSSONG, gérant de sociétés, née le 3 Avril 1965 à Wirksworth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- M. Martin ECKEL, gérant de sociétés, né le 18 Août 1979 à Homburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- M. Paul LAWRENCE, gérant de sociétés, né le 25 Mai 1970 à Rotherham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 2-4 rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 septembre 2015. Relation GAC/2015/7844. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015160221/409.

(150176959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Fraizia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRAIZIA S.A.

Référence de publication: 2015160673/10.

(150177794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Frey Wille Luxemburg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 143.610.

Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30 septembre 2015.

Référence de publication: 2015160674/10.

(150177285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.
